# Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 08 juin 2023 à 18 h 30

Président de séance : Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, Maire

<u>Présents</u>: Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte

Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien - COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent - Mr VERNERET

Jacques

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

Quorum: le quorum de 6 est atteint

#### Ordre du jour de la séance :

Approbation du PV du 11 mai 2023,

- Délibération pour l'aménagement de la forêt communale de Portes En Valdaine,
- Délibération demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'interconnexion du réseau d'eau potable de la Citadelle au réseau principal,
- Délibération sur l'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune d'Allan,
- Délibération fixant la journée de solidarité,
- Révision du loyer du logement communal situé au 06 Chemin du Cimetière au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

<u>Délibérations adoptées</u>: 24-2023; 25-2023; 26-2023; 27-2023; 28-2023.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal du 11 mai 2023.

## Aménagement de la forêt communale de Portes En Valdaine

DM n° 24-2023

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de Portes-en-Valdaine établi par l'Office National des Forêts pour la période 2022-2041 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 201.0288 ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve le projet d'aménagement de la forêt communale de Portes-en-Valdaine et le programme d'actions associé.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées VOTANTS : 10/10

1

# <u>Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'interconnexion du réseau d'eau potable Principal avec celui de La Citadelle</u> <u>DM n° 25-2023</u>

Le Maire fait part au Conseil Municipal du montant prévisionnel des travaux pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable de la commune de Portes En Valdaine pour un montant de 140 278,34 € HT soit 168 334 ,01 € TTC.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, est d'accord pour réaliser ces travaux et sollicite l'Agence de l'Eau pour la subvention correspondante à 50% des travaux HT.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N: Non – Vote à mains levées VOTANTS: 10/10

# <u>Délibération sur l'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune d'Allan</u> DM n° 26-2023

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'une unité de méthanisation sur la commune d'Allan d'une capacité de digestats 35 700 tonnes/an. Au vu des nuisances : trafic routier, bilan carbone négatif, émanation de gaz polluants et des incertitudes des apports envisagés, le Conseil Municipal vote CONTRE ce projet.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N: Non – Vote à mains levées VOTANTS: 10/10 Contre

#### Délibération fixant la journée de solidarité

DM n° 27-2023

Au vu du code général de la fonction publique, le Maire expose au Conseil Municipal que la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées est fixée pour le personnel de la commune de Portes En Valdaine : le lundi de Pentecôte.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées VOTANTS : 10/10

### Révision du loyer du logement communal situé au 06 Chemin du Cimetière au 1<sup>er</sup> juillet 2023 DM n° 28-2023

Le Maire fait part au Conseil Municipal le montant du loyer du logement communal situé au 6 Chemin du Cimetière depuis le 1er novembre 2021 à 505,40 €.

Selon les indices de références de l'INSEE de 2022 à 2023, le nouveau montant du loyer de ce logement communal, à compter du 1er juillet 2023, serait de 523,06 €.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants , décide de fixer le montant du loyer mensuel à compter du 1er juillet 2023 à 523,06 € auquel s'ajouteront les charges locatives et de conserver la redevance mensuelle confort chauffage à 11,00 €.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N: Non – Vote à mains levées VOTANTS: 10/10

### **Questions diverses:**

<u>Voirie</u>: Monsieur Florian BRACHET expose au Conseil Municipal qu'il y a plusieurs devis pour les travaux de voirie programmés cette année, avec des techniques différentes qu'il faudra analyser afin de choisir rapidement les entreprises. Sa commission voirie devra faire le tour de la commune afin de voir travaux les plus importants à effectuer l'an prochain afin de monter dès à présent, un dossier de subventionnement.

Employé communal : Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'employé communal est passé à 35 heures à compter du 6 juin 2023. Christophe COEUILLET et Jacques VERNERET en sont les responsables.

<u>Bulletin Municipal</u>: Le Maire remercie Brigitte RENARD pour la confection du bulletin municipal ainsi que Jacques VERNERET, Aurélien CHARPENEL qui ont fourni un article de leur commission et Franck ALINS qui s'occupe de l'édition du bulletin municipal. A ce sujet, Brigitte RENARD répond qu'effectivement le bulletin municipal lui a donné un énorme travail mais est satisfaite que toutes les associations et les personnes contactées aient toutes répondu favorablement à sa demande.

<u>Traverse village</u>: Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) vient d'être attribuée à la commune d'un montant de 149 718 € pour le financement de la traverse du village qui s'ajoute à la subvention du Département.

<u>Travaux</u>: L'entreprise CRESTON est choisie pour le changement des fenêtres en double vitrage pour la maison de la commune au 50 Route de la Touche louée depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023. Un devis est également demandé à cette entreprise pour des rideaux à la cantine.

### Questions du public :

Monsieur Manuel ANTOINE demande la parole et remercie le Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'anniversaire de son association des boules.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 h 30.

\* 26160 \*

Le Maire, Jean-Bernard CHARPEMEL

La Secrétaire de Séance Brigitte RENARD